



CIVAM

L'accueil social à la ferme

L'accueil social à la ferme, tel que le réseau CIVAM le conçoit, consiste à recevoir à domicile et dans son exploitation agricole des personnes jeunes ou adultes dont les situations de vie, d'éducation, de travail les amènent à être en rupture avec leur entourage, la société. L'objectif de tels accueils est d'abord la rencontre, dans un contexte souvent différent du leur. Ces échanges sont une occasion réciproque de réfléchir à la place de chacun, à nos modes de vie, de production, de consommation. L'accueil social à la ferme dans le réseau CIVAM est donc d'abord une affaire de relations humaines, où la ferme et ses activités offrent un cadre, un contexte, un support concret et intégré dans une dimension socio-économique réelle.



Qui et comment peut-on accueillir ?

Des accueils individuels	Sans hébergement	Avec hébergement		Besoin d'agrément ?
	A la journée	Séjour court	Séjour long	
Des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'enfance (ASE)		X	X	OUI (conseil général)
Des enfants envoyés par des associations ou autres organismes sociaux	X	X		Pas systématique (DDJS ou convention)
Des jeunes envoyés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou structure agréée par le ministère de la justice	X	X	X	Non (convention) OU lieu de vie
Des adultes en grandes difficultés (SDF, femmes violentées ...)		X		Pas systématique (conseil général ou convention) ou lieu de vie
Des personnes âgées et/ou handicapées en accueil familial	X	X (accueil temporaire)	X	OUI (conseil général)
Des personnes malades après un séjour hospitalier, en post-cure (désintoxication, accueil thérapeutique, ...)	X	X	X	Pas systématique (conseil général ou convention ou salariat par un HP)

Des accueils collectifs	Sans hébergement	Avec hébergement		Besoin d'agrément ?
	A la journée	Séjour court	Séjour long	
<i>familles, couples, fratries, groupes accompagnés ou non, ...</i>				
Des enfants envoyés par des associations ou autres organismes sociaux	X	X		OUI (DDJS ou convention)
Des petits groupes de jeunes de la PJJ (ou structure agréée par le ministère de la justice) en chantier (accompagnés)	X	X		Non (convention)
Des adultes en grande précarité (SDF, femmes seules avec enfants, ...)		X		Non (convention)
Des personnes âgées et/ou handicapées en sortie découverte	X			Non

Chaque dispositif bénéficie de conditions qui lui sont propres (habilitation, agrément ou conventionnement, financement, etc.)

Le choix d'accueils avec ou sans hébergement dépend aussi de la distance à parcourir entre la ferme et la structure qui oriente les personnes vers des accueils à la ferme.



Présentation des CIVAM

CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL

Un réseau construit sur les valeurs et objectifs de l'éducation populaire, pour renforcer les capacités d'initiative des agriculteurs, des ruraux, pour maintenir des campagnes vivantes et accueillantes, par un développement durable et solidaire, dans le respect des attentes de la société.

Les missions des CIVAM

Animer des associations et des groupes qui agissent localement pour mettre en valeur les potentiels de leur région

Former des agriculteurs, des ruraux capables d'autonomie et d'initiative, et des animateurs porteurs de projets

Innover dans les techniques agricoles respectueuses de la santé et de l'environnement et dans les dynamiques économiques et sociales du milieu rural

Coordonner les initiatives, en partenariat avec les responsables locaux, pour un développement durable et solidaire

Diffuser des informations, des analyses, des ressources documentaires, et des résultats d'expériences, essayer l'expertise en interne et en externe.

Des valeurs partagées par le réseau

La promotion de l'**autonomie** des acteurs économiques et sociaux, gage d'équilibre personnel et de créativité collective.

La **solidarité et l'échange**, plus que jamais indispensables pour faire face à la mondialisation, et sans lesquels l'autonomie peut devenir individualisme.

L'**esprit d'ouverture**, et de travail en partenariat avec tous les acteurs ruraux et les citoyens.

La **création d'activités** basées sur la **durabilité** des pratiques, pour le respect des hommes et de l'environnement.

La **laïcité** et la défense de l'égalité des chances pour tous dans les territoires ruraux par la diffusion du savoir.

L'accueil social, une composante de l'agriculture durable

Les CIVAM produisent des références et accompagnent les agriculteurs qui le souhaitent vers des systèmes de production plus économes et autonomes. Les résultats en sont une moindre dépendance aux aléas, notamment économiques, et aux aides publiques. De nouvelles pratiques réduisent les impacts environnementaux et des actions collectives sont mises en place pour expliquer ces démarches, retisser le lien avec les consommateurs et les citoyens, écouler les produits, bref redonner du sens et de la cohérence à l'agriculture d'aujourd'hui.

L'accueil social participe pleinement à cette démarche, qui suppose de prendre du temps pour l'autre, de se questionner sur ses pratiques et de sortir de son cadre professionnel et relationnel habituel. Les personnes accueillies sont souvent en souffrance, en manque de repères et de lien affectif. Souvent aussi, elles « n'y connaissent rien à l'agriculture ». Pour autant, leur regard sur notre métier est intéressant, et souvent valorisant.

Leur présence, et surtout la nécessité d'organiser de telles rencontres, nous interpelle sur l'état de notre société, et le rôle qu'a à jouer le monde agricole pour restaurer le lien social et faire en sorte que chacun trouve une place qui lui permette de s'épanouir.

Parce qu'accueillir suppose disponibilité, 'pédagogie', rigueur, maîtrise de son outil de production et d'autres compétences spécifiques aux situations des publics accueillis, nous pensons qu'il est nécessaire de reconnaître l'activité d'accueil social comme partie intégrante du métier d'agriculteur.

Ceci suppose de la rétribuer à sa juste valeur, de lui offrir un cadre réglementaire simple et reconnu, de permettre la formation et la professionnalisation des agriculteurs accueillants.

Ces propositions constituent les orientations des travaux CIVAM sur le sujet actuellement.

Vous êtes agriculteur(trice) ou vous souhaitez vous installer avec un projet d'accueil social :

Où se renseigner ?

Pour les accueils de personnes âgées et/ou handicapées et jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseil général.

Dans le cadre d'autres accueils, vous pouvez vous faire connaître auprès du groupe CIVAM le plus proche de chez vous ou celui auquel vous adhérez. Si vous n'êtes pas encore membre du réseau, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Accueils Enfants / Jeunes : Corinne MELLET-ESNOUF au 04 73 61 94 04 mellet.civam@wanadoo.fr

Accueils Adultes : Jean-Paul KERVEILLANT au 04 77 97 30 08 ou 06 89 33 97 51 - jean-paul.kerveillant@cildea.asso.fr

Accueils Personnes âgées / handicapées : Sylvie ROBERT au 04 77 97 91 87 ou 06 42 83 80 87- sylvie.robert@educagri.fr

Ils vous adresseront les informations complémentaires pour vous accompagner dans votre projet d'accueil. Des formations pourront vous être indiquées, où vous pourrez également croiser des accueillants en activité. Enfin, une mise en relation avec les organismes sociaux correspondants vous sera proposée.

Faut-il se former ?

Selon les dispositifs, une formation n'est pas indispensable. Toutefois, lorsque ce n'est pas exigé, il est recommandé de rencontrer des agriculteurs accueillants avec lesquels partager son expérience. Vous pouvez aussi participer à quelques journées de formation pour mieux connaître les publics et mieux utiliser la ferme. De telles journées sont notamment proposées par les CIVAM.

En ce qui concerne la formation diplômante, 4 établissements agricoles ont travaillé avec les CIVAM pour mettre en place **un BPREA et/ou une Spécialité « accueil social à la ferme »** :

CFPPA de Roanne-Chervé (Marie-Ange Thèvenon) au 04 77 44 82 20 (*Rhône-Alpes*)

CFPPA de Brioude-Bonnefont (Monique Chauvel) au 04 71 74 57 74 (*Auvergne*)

CFPPA de Tulle-Cornil (Elsa Pegourdie) au 05 55 27 20 41 (*Limousin*)

CFPPA de Montauban-Capou (Hélène Boury) au 05 63 21 23 23 (*Midi-Pyrénées*)

Accueils d'adultes en grande précarité

Qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif consiste à accueillir des personnes en grande précarité repérées et accompagnées par des associations à vocation sociale. Par exemple via l'association Aurore à Paris des personnes sont accueillies pendant une dizaine de jours dans une famille agricole. Ces personnes ont vécu dans la rue, plus ou moins longtemps. Certains y résident encore. Dans tous les cas, le séjour à la ferme leur est proposé comme partie intégrante du dispositif d'accompagnement.

Ces séjours de rupture et de découverte d'autres milieux s'avèrent souvent bénéfiques pour des personnes qui connaissent une période difficile dans leur vie sociale et professionnelle.

Comment ça se passe concrètement ?

Pendant le séjour...

L'accueil consiste à héberger la personne (ou la famille) pendant une dizaine de jours, chez soi. On privilégiera l'hébergement dans la maison plutôt que dans un local annexe pour favoriser l'intégration au sein de la famille, le dialogue, la répartition des tâches, ...

Il s'agit de partager le quotidien sans rechercher « l'évènement exceptionnel ». Votre emploi du temps n'a pas à être modifié, bien qu'il puisse subir quelques aménagements car faire découvrir une activité prend nécessairement du temps et la personne ira forcément moins vite que vous.

Souvent, les personnes accueillies apprécient d'être responsables de « petites » activités telles que s'occuper de la basse-cour, participer au jardin, s'assurer que les bacs à eau sont pleins...

La personne accueillie peut avoir des médicaments à prendre, dans ce cas, des consignes vous sont données si nécessaire. Sinon, le comportement à adopter est le même qu'avec vos proches.

Ces séjours peuvent aussi être des temps de repos, certaines personnes ne pouvant physiquement pas vous suivre dans vos travaux. Il convient d'être relativement indulgent et attentif aux capacités réelles des personnes.

Les séjours peuvent être reconduits si l'accueilli(e) et l'accueillant le souhaitent et si le service d'accompagnement y est favorable.

Les préparatifs...

Aucun agrément spécifique n'est imposé. Chaque candidature donne lieu à une rencontre préalable. Il vous sera demandé de remplir une « fiche accueillant » pour donner les renseignements utiles sur la famille, la ferme et ses activités.

Chaque séjour fait l'objet d'une convention d'accueil qui vous est envoyée ou remise par la personne à son arrivée. Les coordonnées de son référent y sont inscrites et vous pourrez l'interpeller en cas de problèmes pendant le séjour. L'association se charge par ailleurs de fournir une assurance aux personnes accueillies durant leur séjour.

Indemnisation, formations...

Actuellement, les accueillants sont indemnisés à hauteur de 50 € / jour, afin de reconnaître notamment le temps passé avec les personnes accueillies.

Pour mieux connaître les publics concernés, mieux comprendre leurs difficultés et leurs parcours, ou encore rencontrer les référents de l'association Aurore, des journées de formation-échanges sont organisées par les CIVAM.

Témoignage d'accueillant

« On a accueilli Dimitri (22 ans) fin mai début juin. On l'a installé dans une chambre indépendante à côté de la maison (au départ aménagée pour la grand-mère). On l'a mis en contact avec les voisins éleveurs laitiers. Dès le lendemain matin, il a pris le vélo pour aller traire avec la voisine, et il ramenait du lait. Il buvait le lait de Chloé avec le chocolat de Jean ! Je lui ai confié l'âne Antonin, je lui ai dit : « Je ne m'en occupe plus pendant ton séjour ». Il s'en est tellement occupé qu'il le brossait fort au point d'agacer l'âne. Il voulait revenir travailler comme saisonnier mais il n'a pas le permis et on est loin des zones de culture... Et il est parti en retard parce qu'il s'est trompé d'un jour. »

Témoignage d'un responsable d'Aurore

« Nous sommes en lien avec des gens qui ne veulent pas forcément quitter la rue, c'est très variable. Et pour autant, ils peuvent venir en séjour avec les CIVAM. Lucien, accueilli en 2009 chez Jean-Luc et Flavie, était dans ce cas. Le séjour lui a donné envie de venir dans une chambre, mais il ne voulait pas quitter sa tente complètement. Ce sont des personnes qui ont connu beaucoup d'échecs. Sur leur parcours, ils peuvent avoir envie de rencontrer des gens. Ça peut déclencher des choses (un accueilli travaille maintenant pour la ville de Neuilly-Plaisance dans l'entretien des jardins, par exemple). Mais nous, au départ, on n'attend rien, c'est à eux de se saisir de cette rencontre « d'homme à homme », nous, on ne projette rien à l'avance pour eux.

Plus on est mobilisé à l'égard de ces personnes, plus ça leur donne de l'énergie pour se mobiliser eux-mêmes, sortir de leur situation. L'envie de se regarder, de s'envisager autrement. Les séjours CIVAM participent à ça.

Est-ce que ça marche ou pas ? On n'est pas dans ces questionnements. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il faut voir ce qui est positif, même si ce n'est pas immédiatement positif, en tout cas pas à chaque fois. »

Je veux accueillir moi aussi : comment faire ?

Vous pouvez vous faire connaître auprès du groupe CIVAM le plus proche de chez vous ou celui auquel vous adhérez.

Si vous n'êtes pas encore membre du réseau, vous pouvez contacter le coordonnateur national du dispositif :

Jean-Paul KERVEILLANT au 04 77 97 30 08 ou 06 89 33 97 51.

jean-paul.kerveillant@cildea.asso.fr